

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 18
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

DÉLIBÉRATION n° B2023/147

L'an deux mille vingt-trois, le 2 octobre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES

Absents excusés : Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Martine LABAT

Objet : Projet d'étude pour la création d'un Foyer de Jeunes Travailleurs

Lors de la commission Développement & Attractivité en date du 17 mars 2023, les membres de la commission ont proposé de réfléchir à la pertinence de travailler sur l'implantation d'un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) car il semblerait qu'une problématique de logements soit aujourd'hui un frein à l'emploi sur le territoire. Le FJT peut être une réponse adaptée aux besoins des jeunes pour leur permettre de s'insérer durablement sur le territoire de la CCPL qui possède un tissu économique riche.

Monsieur le Président présente la proposition de l'Union Régionale Habitat Jeunes Occitanie. L'Union Régionale Habitat Jeunes Occitanie regroupe l'ensemble des associations d'Occitanie gérant des résidences et services logements et agit pour la jeunesse, le logement et l'insertion socioprofessionnelle. L'association dispose de références multiples.

Cette proposition intègre :

Une première phase de diagnostic de besoin intégrant 3 grands volets d'investigation : Recensement et analyse de l'ensemble des documents, études et données disponibles, entretiens en direction des professionnels, réalisation d'enquêtes spécifiques.

Une seconde phase de dont l'objectif est de permettre de faire le bilan du diagnostic et de proposer des formes d'habitat adaptées au contexte local et aux besoins des différents publics en répondant à la question cruciale : "Quel type de solution logement mettre en place et comment ?"

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	€	Recettes	%	€
Etude de faisabilité pour la création d'un FJT	13 500,00 €	Etat - DDETSPP 65	50	6 750,00 €
		CD65	20	2 700,00 €
		Autofinancement	30	4 050,00 €
TOTAL	13 500,00 €	TOTAL	100	13 500,00 €

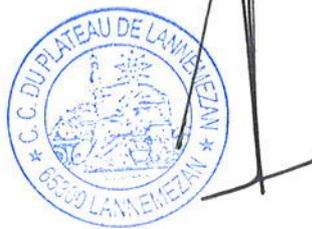
LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

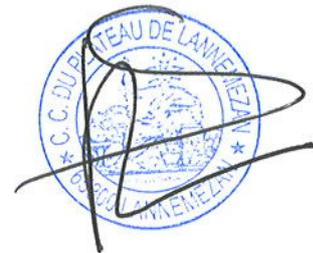
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le devis avec l'Union Régionale Habitat Jeunes Occitanie d'un montant de 13 500 € pour l'étude de faisabilité, et de valider le plan de financement associé,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter le soutien de l'Etat à hauteur de 50 %, soit 6 750 €,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter le soutien du Département à hauteur de 20 %, soit 2 700 €,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le 10 OCT. 2023
Publiée le 10 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20231002-2023-147B-DE
Date de télétransmission : 10/10/2023
Date de réception préfecture : 10/10/2023

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification